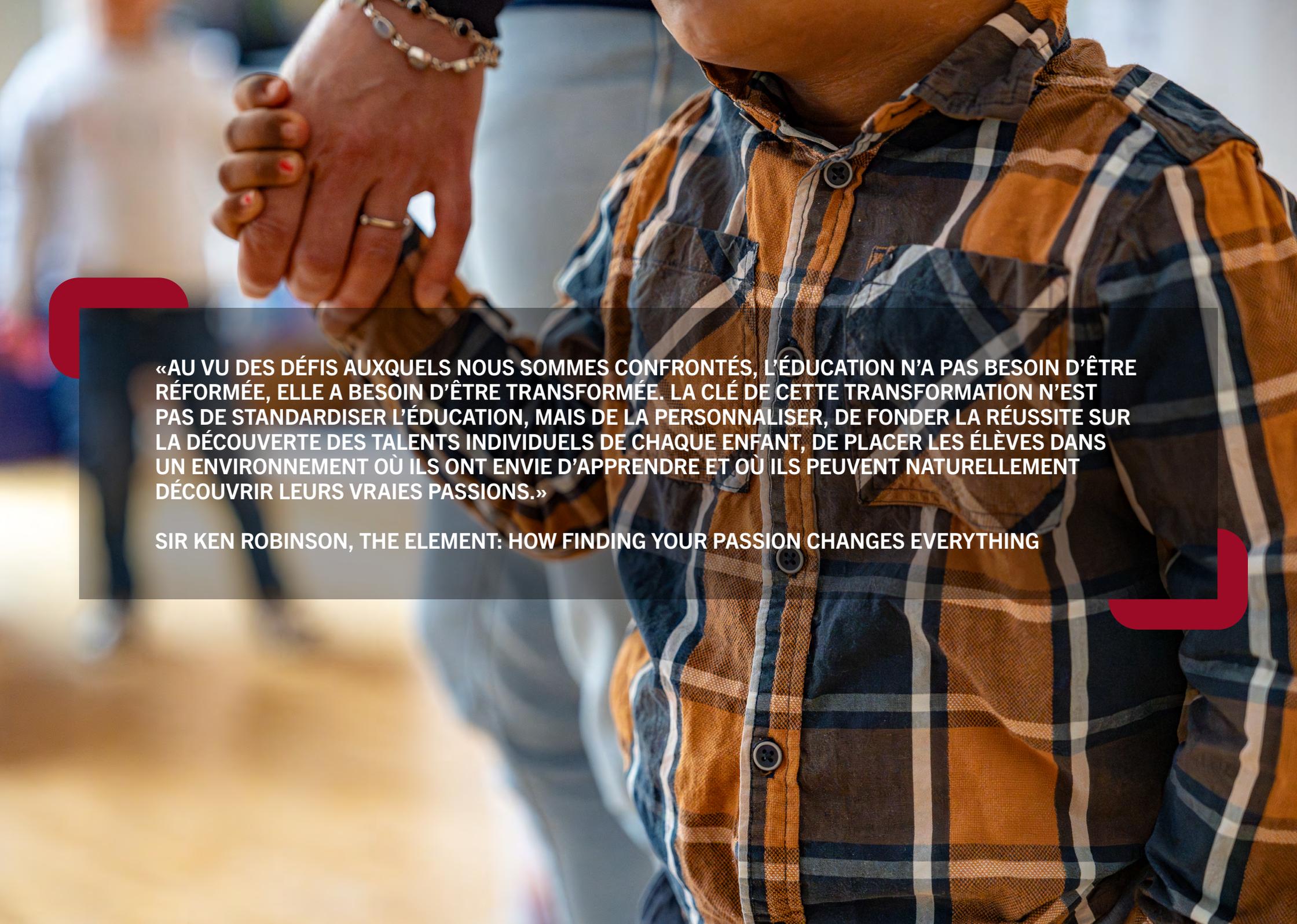




RAPPORT ANNUEL
2023

AGOEEER
ASSOCIATION GENEVOISE
DES ORGANISMES D'ÉDUCATION,
D'ENSEIGNEMENT ET DE RÉINSERTION



«AU VU DES DÉFIS AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉS, L'ÉDUCATION N'A PAS BESOIN D'ÊTRE RÉFORMÉE, ELLE A BESOIN D'ÊTRE TRANSFORMÉE. LA CLÉ DE CETTE TRANSFORMATION N'EST PAS DE STANDARDISER L'ÉDUCATION, MAIS DE LA PERSONNALISER, DE FONDER LA RÉUSSITE SUR LA DÉCOUVERTE DES TALENTS INDIVIDUELS DE CHAQUE ENFANT, DE PLACER LES ÉLÈVES DANS UN ENVIRONNEMENT OÙ ILS ONT ENVIE D'APPRENDRE ET OÙ ILS PEUVENT NATURELLEMENT DÉCOUVRIR LEURS VRAIES PASSIONS.»

SIR KEN ROBINSON, THE ELEMENT: HOW FINDING YOUR PASSION CHANGES EVERYTHING



En cliquant sur ces signes,
vous accédez directement au contenu.



EDITORIAL

par Patrick L'Hôte, président



COMMISSION DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Pour un signalement de la maltraitance à
temps - le meilleur accueil pour les jeunes



L'AGOEER - SES COMMISSIONS

Retour sur les travaux menés en 2023



COMMISSION FORMATION ET PROMOTION DES METIERS

Un certain nombre de sujets dans le
périmètre des questions de formation et de
promotion des métiers ont été travaillés



COMMISSION CCT ET COMMISSION PARITAIRE

Depuis le 1er juin 2023, l'AGOEER a une
nouvelle CCT



LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

Les comptes 2023 sont à l'équilibre



COMMISSION D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Les mineurs en situation particulièrement
difficile - les besoins en placement - une
prise en charge sur mesure - les prestations
autour des enfants et des jeunes



MEMBRES DE L'ASSOCIATION



IMPRESSUM



EDITO

Patrick L'Hôte

La rédaction de cet éditorial pour le rapport annuel 2023 de l'AGOEEER est l'occasion de renouveler notre profonde gratitude envers Pierre Coucourde pour le leadership exemplaire et le dévouement envers l'AGOEEER qui l'ont animé pendant les huit ans de sa présidence. Son engagement inébranlable a été un moteur et nous lui sommes reconnaissants pour ses précieuses contributions, qui ont façonné l'avenir de notre association faitière.

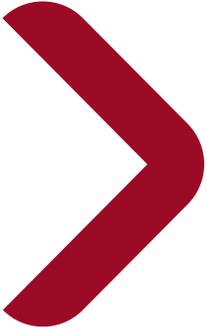
2023, c'est aussi le point final d'une longue négociation entamée en 2021 pour le renouvellement de la Convention Collective de Travail (CCT) AGOEEER, dénominateur commun des 12 entités membres de l'association faitière. Le fruit de cette négociation établit un cadre solide pour des relations de travail harmonieuses et équitables, ancrées dans les valeurs de respect et de solidarité qui nous sont chères.

Pouvoir bénéficier de ressources et compétences professionnelles adaptées à l'évolution de notre environnement et des besoins évolutifs des personnes que nous accompagnons reste un enjeu prépondérant. Dans cette perspective, la promotion de nos métiers a été au cœur de nos efforts en 2023. Les professionnels passionnés qui œuvrent dans nos institutions ont conjugué leur expérience et la passion qui les anime pour présenter leurs métiers lors du Village santé-social organisé par l'Ortra Santé -Social tout début janvier 2024 et susciter des vocations indispensables pour assurer la relève dans notre secteur d'activité. Par ailleurs, les institutions membres de l'association faitière assument pleinement leur responsabilité dans la formation de celles et ceux qui seront les professionnels de demain. Elles offrent de nombreuses opportunités d'apprentissage permettant aux apprenties et apprentis de développer

leurs compétences et de se préparer à des carrières exigeantes, mais passionnantes, avec toujours la personne au centre.

Cette année 2023 a également permis de nouer de nouveaux contacts prometteurs avec nos partenaires au sein du Département de l'Instruction publique. L'AGOEEER tient à continuer d'être une association soucieuse des intérêts de ses membres et résolument orientée vers le dialogue et la participation active aux processus de réflexion touchant à ses domaines de compétences.

En conclusion, je tiens à remercier chaque membre de l'AGOEEER pour sa contribution à nos succès communs en 2023. Ensemble, nous continuerons à avancer avec détermination et solidarité dans les années à venir, animés par l'objectif de faire une différence pour les personnes que nous accueillons.



L'AGOEER- SES COMMISSIONS



Afin de participer activement à l'évolution de la politique cantonale en matière d'éducation et d'enseignement spécialisé, mais aussi en matière de formation et plus généralement de politique sociale, l'AGOEER fonctionne par commissions. Celles-ci couvrent les axes stratégiques en lien avec la mission de l'AGOEER.

Chacune d'elles est pilotée par un membre de l'Assemblée générale, directeur ou secrétaire général, et est composée de membres utiles à la thématique, qui ne sont pas forcément des directeurs. Les commissions rédigent une feuille de route en fonction de leurs objectifs et rendent compte à l'assemblée générale lors des 6 séances prévues annuellement.

- > **Relations extérieures (Etat, partenaires)**
Pierre Coucourde et Jérôme Laederach
- > **CCT et commission paritaire**
Patrick L'Hôte
- > **Education spécialisée**
Philippe Bossy et Bernard Hofstetter
- > **Pédagogie spécialisée**
Roland Russi et Olivier Girardet
- > **Formation et promotion des métiers**
Pierre Coucourde
- > **Commission de gestion**
Marina Vaucher
- > **Commissions par projets**
Marina Vaucher

Vous trouverez ci-après un aperçu des actions menées en 2023.

COMMISSION RELATIONS EXTÉRIEURES

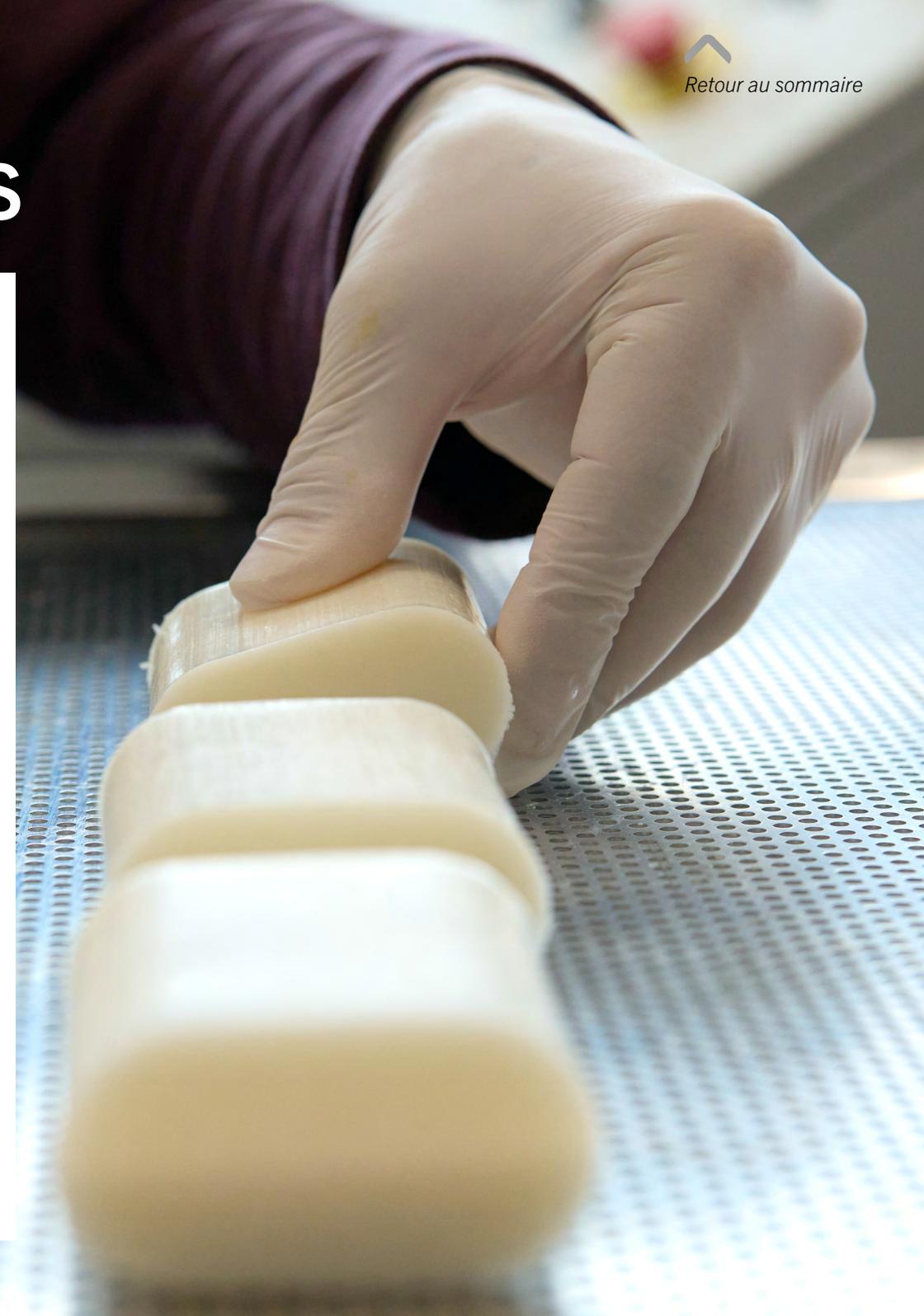
Pierre Coucourde - Jérôme Laederach

Le début d'année a commencé par la visite de **Cornelia Rumo Wettstein**, directrice de **YOUVITA**, l'association de branche pour les prestataires de service pour les enfants et les jeunes, et qui fait partie de la Fédération ARTISET. En sa qualité de membre du Conseil de branche de YOUVITA notre responsable associative, Marina Vaucher, y représente l'AGOEER. Lors de cette rencontre avec nos membres, il a beaucoup été question de **protection du droit de l'enfant** et de la **Boussole sur le droit de l'enfant**, à l'image de la Boussole CDPH d'INSOS Suisse, outil de navigation pour travailler, seul ou en équipe, dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les liens avec le national sont essentiels afin d'échanger et de questionner nos propres pratiques.

Deux assemblées générales avec nos collègues d'INSOS Genève ont permis d'échanger sur nos enjeux communs, et nous avons eu le plaisir d'accueillir d'**Olivier Salamin**, qui a repris les rôles de l'**AVOP, Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté** qui réunit une grande majorité des

institutions sociales du canton de Vaud. Il a été question de fonctionnement des faitières, de la prise en charge respectueuse des personnes accompagnées, des difficultés parfois rencontrées, de politique sociale, de formation et de promotion des métiers, et de liens avec les pouvoirs publics, les services sociaux et les milieux politiques.

Dès juin 2023 le changement de législature, avec la nomination d'**Anne Hiltbold** au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, marque aussi des changements à la tête de certaines directions, comme celle de l'Office Médico-pédagogique (OMP) avec l'arrivée d'**Eric Tamone**, ou de l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse (OEJ), repris par **Carlos Sequeira**. Ce sont de nouveaux interlocuteurs importants pour nos membres que l'AGOEER a rencontrés et va rencontrer en 2024. L'objectif est de faciliter les liens avec ce grand département qu'est le DIP et de contribuer à favoriser les échanges entre les Offices, ce afin que la prise en charge des enfants et des jeunes soit fluide, avec des parties prenantes, dont l'AGOEER, qui échangent entre elles et qui se fixent comme but commun une prestation pertinente et juste.





A ce titre il est important de mentionner nos représentants à la **Commission consultative de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité**, **Patrice Govaerts**, directeur de l'Externat pédagogique Arc-en-Ciel (Astural) et d'**Evelyn Steffen**, directrice à la FOJ, et à la **Commission consultative de l'école et de la formation** avec **Philippe de Castelberg**, directeur du Centre de Chevrens (Astural), et de **Jérôme Laederach**, directeur général de la fondation Ensemble.

Enfin, le travail sur la question de **l'Allocation unique de vie chère**, allocation dont le Conseil d'Etat fixe le taux et que les membres de l'AGOEEER versent à leurs collaborateurs concernés pour compenser le renchérissement de la vie, a occupé une partie des discussions.

Les faîtières cantonales se sont réunies, soit la FEGEMS1, l'AGEMS2, INSOS Genève et l'AGOEEER pour soutenir leurs membres et s'assurer de la compensation de ces coûts de masse salariale engendrés. Les secteurs sont différents, EMS, handicap, enfance et jeunesse, mais de nombreux transversalités existent et l'AGOEEER privilégie toujours le travail en réseau, au niveau national et cantonal.

2024 s'annonce prometteuse, avec notamment les premiers échanges avec la fondation **Praille-Accacias-Vernets**, projet gigantesque de transformation urbaine de l'agglomération genevoise pour lequel l'AGOEEER devra s'assurer de l'inclusion de ses membres et du cap de mixité sociale souhaité de la part du Canton.

COMMISSION CCT ET COMMISSION PARITAIRE

« Lorsque l'AGOEEER a conclu sa CCT en 1970, les syndicats n'en n'étaient pas encore signataires. Mais dès la première révision, ils le sont devenus. Les négociations avec les syndicats auront contribué, tout au long de l'histoire de l'AGOEEER, à faire évoluer le texte et les conditions de travail des collaborateurs. »

DE L'AGOER À L'AGOEEER, 1965-2021,
FRAGMENTS D'HISTOIRE SUR LE RÔLE D'UNE FAÏTIÈRE GENEVOISE

La CCT de l'AGOEEER n'avait pas été renégociée depuis 2015. L'environnement de travail des organisations a évolué et il était important de revoir le texte afin de le rendre plus en adéquation avec les pratiques RH.

La CCT 2023 est désormais en phase avec les évolutions sociétales et comporte des avancées significatives pour les collaboratrices et collaborateurs.

L'AGOEEER s'en réjouit et tient à remercier la délégation employeurs qui a mené un travail rigoureux et sans relâche :

Evelyn Amacker,
directrice Administration, Finance & Ressources humaines de la fondation Aigues-Vertes

Philippe Boschung,
directeur RH de la fondation Clair-Bois

Patrick L'Hôte,
directeur général de la Fondation Sgipa

Marina Vaucher,
responsable associative de l'AGOEEER

La CCT 2023 est téléchargeable [ici](#).



Membres de la Commission paritaire au
30.06.2024

Partie Employeurs

Laetitia Trouvé, directrice administrative et financière – L'ARC, une autre école

Patrick L'Hôte, président de l'AGOEEER et directeur général – Fondation Sgipa

Philippe Boschung, directeur RH – Fondation Clair Bois

Oriane Monnin, suppléante, responsable RH – Fondation Aigues-Vertes

Luis Landrove, suppléant, responsable RH – Fondation Ensemble

Partie Employés

Joël Varone, secrétaire syndical du SSP

Alice Lefrançois, secrétaire syndicale du SIT

Roberto Vitali, employé de la fondation Aigues-Vertes

Flore Sautaux, employée de la FOJ

Alexandra Christina, suppléante, employée de la FOJ

Patrice Servais, suppléant, employé de la Fondation Ensemble

COMMISSION D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Philippe Bossy - Bernard Hofstetter

Rapport 2023 pour le groupe liaison

Le groupe liaison a pour mandat de réunir les acteurs concernés dans la protection de l'enfance (SPMi, HUG, OMP, IGE) afin de travailler sur les situations des mineurs en situation particulièrement difficile, comportant des problématiques médicales, thérapeutiques et sociales. Cet espace est un lieu d'orientation et de propositions.

Ce groupe réfléchit aux mesures à mettre en place pour assurer la prise en charge des situations particulières (partenariat, soutien en cas d'échec, budget et prise en charge spécifique). Cette évolution doit pouvoir s'articuler avec la plateforme de placement et favoriser l'accompagnement sur mesure quand cela est nécessaire.

Le contexte, et notamment face à l'augmentation des situations de jeunes avec des besoins de plus en plus spécifiques et complexes, implique de mettre en place des prises en charge plus ciblées, en sortant des solutions habituellement envisagées.

Ce groupe doit ainsi s'interroger sur comment il peut devenir force de proposition. Cette évolution doit pouvoir s'articuler avec la plateforme de placement, le SPMi, le réseau, et favoriser l'accompagnement sur mesure quand cela est nécessaire.

Rapport 2023 pour le groupe de pilotage du dispositif éducatif genevois

La mission de ce groupe est de contribuer à faire évoluer la politique de la protection de l'enfance et de l'éducation spécialisée. Cette plateforme vise à mettre en commun les données et réfléchir entre partenaires juridiques, médicaux, sociaux et administratifs aux possibilités d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des mineurs en difficultés.

Le groupe de pilotage a été présidé par Daniela di Mare Appéré, directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) jusqu'au 31 octobre 2023. Le groupe tient à la remercier pour son dynamisme, son efficacité et pour le soin apporté au partenariat lors des séances. Avec la nomination de Carlos Sequeira à la direction générale de l'OEJ dès le 1er novembre, le groupe se dote d'un nouveau président et se réjouit des prochains échanges.

Le projet stratégique du DIP d'Harmonisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse (HARPEJ) a poursuivi son travail de réflexion et de mise en œuvre. Un rapport de bilan du Conseil d'Etat a été transmis au Grand Conseil en date du 26 avril 2023. Il est consultable sur : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01528.pdf>.

Les constats sont multiples, comme par exemple : comme par exemple le fait que la prise en charge des enfants à difficultés multiples nécessite une collaboration de tous les partenaires. Par ailleurs, une lacune est constatée au niveau de l'accompagnement de jeunes avec troubles du développement et quand le rapport avec les parents est compliqué. Enfin, l'accompagnement et la prise en charge des tout petits avec leurs pères et mères nécessitent des locaux adéquats et une pluridisciplinarité de professionnels. Le placement des fratries peut s'avérer plus compliqué et des projets spécifiques peuvent être étudiés et mis en œuvre temporairement.

Divers thèmes et informations plus spécifiques ont été présentés et débattus en 2023, axés sur l'interdisciplinarité des interventions, le soutien aux parents, le travail sur les relations entre les parents et leurs enfants :

La Maison de l'enfance et l'adolescence des Hôpitaux Universitaires de Genève (MEA) a été ouverte en juillet 2023. Elle est axée sur l'extérieur et l'interdisciplinarité.

¹ <https://www.ge.ch/dossier/harpej>

La Maison des familles et du développement de l'enfant est un projet de collaboration entre professionnels en soutien aux nouveaux parents. Il est axé sur le principe de collaboration et de responsabilités partagées entre les intervenants, les familles et les parents eux-mêmes. Le plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire a été présenté.

Rapport 2023 pour la commission interdépartementale d'admission au foyer thérapeutique de l'Aubépine

Le foyer thérapeutique est ouvert depuis début 2020.

Quatre places sont prévues pour des jeunes de 12 à 17 ans. L'admission des jeunes est régie par une commission interdépartementale, composée d'un représentant de chacune des entités suivantes :

- Office médico-pédagogique, DIP
- Service de protection des mineurs, OEJ-DIP
- HUG, médecin responsable de l'équipe médico-psychologique du centre de détention de la clairière
- HUG, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion – AGOEER

Cette commission est chargée d'entendre les demandes et d'évaluer l'adéquation de la prise en charge, mais aussi de suivre le parcours des jeunes résidents, ainsi que de collaborer avec le réseau à l'organisation des sorties vers une ou plusieurs ressources du réseau genevois. Les séances sont prévues toutes les six semaines.

La demande d'admission est présentée en amont par écrit (via un formulaire unique) par le thérapeute qui suit le-la jeune. Elle est construite et développée comme un projet de l'ensemble du réseau. Ce dernier est invité à exposer la situation et la demande à la commission.

La commission est tenue informée de l'évolution de la prise en charge et intervient selon besoin en soutien à la direction, vérifie l'adéquation entre le projet pédagogique du jeune et le mandat institutionnel.

Sur décision du DIP, le foyer thérapeutique intègre la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) le 1er septembre 2023. Le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) peut ainsi renforcer sa mission de surveillance.

La transition a été actée, la continuité de l'accompagnement des mineurs et de l'encadrement par les professionnels sont préservés. Le concept pédagogique est repris par la FOJ afin de poursuivre la mission qui a été dévolue au foyer thérapeutique de l'Aubépine.

Une vigilance dans la procédure d'admission reste importante pour vérifier l'adéquation entre la demande et la prestation socio-thérapeutique. L'entrée est soumise à la validation du placement au niveau de l'accompagnement éducatif, thérapeutique et le cas échéant par les décisions judiciaires.

COMMISSION DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Roland Russi – Olivier Girardet

La mission de cette commission est de promouvoir les intérêts du secteur de l'enseignement spécialisé à Genève. Les deux responsables font des retours réguliers à l'assemblée générale. Composé de directeur. trice.s issus d'institutions privées subventionnées (IPS) pour mineurs, le groupe s'est agrandi en accueillant Gabrielle Stiasny, directrice du service de l'enseignement, de l'évaluation et du suivi de l'élève de l'office médico-pédagogique (OMP), depuis le début de cette année 2023. Adrienne Ody Werner, directrice de la Fondation Enfants Extraordinaires et Vanessa De Rudder, directrice de l'accompagnement et soutien parental à domicile (ASPAD) sont venues le renforcer dans le courant de l'année. Fort de ses 14, et dorénavant 16 participant.es, 6 rencontres ont eu lieu en 2023. Les participants ont pu découvrir et redécouvrir certaines organisations et plus particulièrement les nouveaux lieux d'Astural « Arc-en-Ciel » et « SEI Servette », puis « Helios » à Carouge. La présence de Gabrielle Stiasny a permis de favoriser la compréhension des enjeux du spécialisé à Genève, les réalités de l'OMP et des IPS étant partagées.

Les thèmes abordés ou actions menées ont été:

- Participation à la cellule de coordination de l'offre scolaire le 16 février avec tous les partenaires de l'Etat. Le calendrier d'orientation des élèves a été discuté avec la décision commune de l'avancer de 3 semaines. Le service de la recherche en éducation (SRED) a présenté les chiffres pour l'avenir. Le constat est une augmentation des effectifs dans le secteur spécialisé.
- Nouvelle nomination des classes intégrées (CLI) et des écoles en pédagogie spécialisée (ECPS). Plutôt que de les nommer en fonction des troubles des élèves, elles s'appellent désormais CLI ou ECPS renforcées pour les institutions à taux d'encadrement plus important.
- Une journée de travail avec des ateliers sur l'enseignement a eu lieu le 25 mai aux Evaux avec les directeur.trices de l'enseignement spécialisé et de l'intégration (DESI).





- Participation à la cellule de coordination de l'offre scolaire du 7 juillet, en présence de la conseillère d'Etat, Anne Hiltpold. Les institutions privées subventionnées sont considérées comme des partenaires. La question de la formation est mise en avant.
- Que faire quand le dispositif ne répond pas aux besoins de l'enfant ? Différentes pistes sont abordées, comme pouvoir discuter de l'orientation des élèves avec les DESI, participer à la réflexion générale sur les situations d'élèves complexes avec l'OMP, bénéficier de l'aide financière du service à la pédagogie spécialisée (SPS), si nécessaire et en dernier recours pour des soutiens individualisés.
- Nos délégués aux commissions sont : **Melissa Mégevand** (L'ARC, une autre école) et **Stanley Tramaux** (EPA) pour la maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) **Véronique Auguste** (Fondation Ensemble) et **Patrice Govaerts** (Astural) pour l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité. **David Imboden** (Fondation Ensemble) et **Laetitia Trouvé** (L'ARC, une autre école) pour les directives accréditation des IPS.

L'AGOEER tient à les remercier pour leur précieux engagement.

COMMISSION FORMATION ET PROMOTION DES METIERS


[Retour au sommaire](#)



«IL FAUT ÊTRE ENTHOUSIASTE DANS
SON METIER POUR Y EXCELLER.»

DENIS DIDEROT

Pierre Coucourde

La mission de cette commission est de promouvoir les métiers du social et d'encourager la formation.

Pour ce faire, elle est active dans plusieurs commissions de l'Etat et participe à des groupes de travail .

Pour cette première année de fonctionnement, la commission a tout d'abord cherché à travailler à sa composition. Elle a sollicité les membres AGOEER et **Luis Landrove** (Fondation Ensemble) et **Michel Barrès** (Association Thais) ainsi que **Christel Vaucher** (Fondation Clair Bois) ont rejoint cette commission, animée par **Pierre Coucourde** (Fondation Clair Bois). Même si la commission n'a pas pu se réunir formellement durant l'année 2023, un certain nombre de sujets dans le périmètre des questions de formation et de promotion des métiers ont été travaillés. Tout d'abord, par un bilan de l'engagement de l'AGOEER à la Cité des Métiers 2022, sous l'angle du « Futur Social » et en collaboration avec INSOS Genève, le Capas et les entreprises sociales de Tourbillon. Bilan positif, notamment par les liens qui se sont créés entre acteurs, par le rôle moteur joué par notre responsable associative, et par la confirmation de tous les participants de la nécessité de poursuivre le

développement d'actions de promotion de nos métiers dans les années à venir.

2023 a également vu la parution d'une étude sur la pénurie dans nos métiers, avec des interventions médiatiques de plusieurs membres de l'AGOEER pour s'exprimer dans les médias. La représentation de l'AGOEER à différentes instances, comme le Comité Directeur du DAS Domaine Enseignement Spécialisé ou de la Maîtrise en Enseignement Spécialisé de l'UNIGE ont permis de valoriser et renforcer les collaborations sur ce type de formations professionnelles. Enfin, l'AGOEER a contribué aux réflexions d'un groupe de travail incluant plusieurs parties prenantes (associations de proches, DIP, DCS, INSOS, AGOEER, HETS, HEDS) afin d'organiser une journée de réflexion/action pour favoriser la prise en compte du domaine du handicap dans la formation initiale au niveau des hautes écoles comme de l'apprentissage. Cette journée devrait avoir lieu en 2024. La réflexion sur la création d'une offre de formation mutualisée portée par l'AGOEER a également émergé, à la suite d'une proposition de certains membres comme l'Astural.

Elle se poursuivra sans doute en 2024.

LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

> Bilan au 31 décembre 2023

Avec chiffres comparatifs
au 31 décembre 2022

ACTIF (CHF)	31.12.2023	31.12.2022
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie / Banque	344 132,06	307 932,21
Autres créances à court terme	0,00	142,90
Actifs de régularisation	63 211,42	63 678,19
TOTAL DE L'ACTIF	407 343,48	371 753,30
PASSIF (CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Passifs de régularisation	18,063,20	9,088,80
<i>Capitaux propres</i>		
Résultat reporté en début d'exercice	362 664,50	347 439,94
Résultat de l'exercice	26 502,03	15 224,56
Total des capitaux propres	389 166,53	362 664,50
TOTAL DU PASSIF	407 343,48	371 753,30



Compte de profits et pertes de l'exercice 2023
Avec chiffres comparatifs
au 31 décembre 2022

Commentaire sur les comptes

- Les comptes ont été audités par la fiduciaire Global Audit Services SA, Genève. Le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.
- Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 117'406.00, un montant légèrement supérieur aux prévisions budgétaires ainsi qu'à 2021, et qui s'explique principalement par des ouvertures de places, ce qui engendre une augmentation des masses salariales et donc du montant des cotisations (coefficient de calcul sur total AVS)
- Grâce à une gestion financière saine, le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 26'502.03.
- Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 389'166.53 au 31 décembre 2023.

(CHF)	EXERCICE 2023 BUDGET	EXERCICE 2023 RÉALISÉ	EXERCICE 2022 RÉALISÉ
Cotisations des membres	116 000.00	117 406,00	114 653,00
Participation INSOS - salaires	0.00	54 078,77	51 673.19
Participation INSOS - loyers	0.00	6 599,40	6 205,00
Donations	0.00	200 .00	200 .00
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	116 000.00	178 343,57	172 731,19
Salaires et charges sociales	55 500.00	109 735,80	106 285,25
Indemnités journalières	0.00	-1 437,80	-2 737,80
Frais divers de formation	3 000.00	2 900.00	0.00
Charges de personnel	58 500.00	111 198,00	103 547,45
Loyers	7 000.00	13 198,80	12 382,20
Rapport annuel et imprimés	3 000.00	1 200.00	912,00
Cotisations	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Ports et télécom	100.00	11.00	162.00
Location copieur	0.00	0.00	298.85
Informatique	7 000.00	13 969,43	5 483,30
Frais de déplacement	400.00	267.00	264.00
Manifestations	18 000.00	0.00	0.00
Frais association et assemblées	4 000.00	3 174,91	2 191,20
Honoraires fiduciaires	2 500.00	2 154.00	2 154.00
Honoraires de conseil	10 000.00	4 691,50	1 657,50
Assurances	1 000.00	816.10	816.10
Frais divers	360,00	100,00	1 060,00
Autres charges d'exploitation	54 360,00	40 583,54	28 082,30

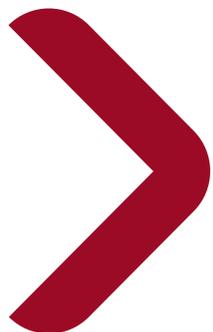


Compte de profits et pertes de l'exercice 2023
Avec chiffres comparatifs
au 31 décembre 2022



(CHF)	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2022
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	3 140,00	26 562,03	41 101,44
Charges financières	50,00	60,00	876,88
	50,00	60,00	876,88
Résultat d'exploitation avant impôts	3 090,00	26 502,03	40 224,56
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	0,00	0,00	0,00
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	-3 000,00	0,00	-25 000,00
	-3 000,00	0,00	-25 000,00
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	90,00	26 502,03	15 224,56





MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Membres au 31.12.2023

AGAPÉ

Bernard Hofstetter, coordinateur

Aigues-Vertes

Laurent Bertrand, directeur général

L'ARC, une autre école

Laetitia Trouvé, directrice administrative et financière

Argos

Olivier Baud, directeur ad intérim

Astural

Philippe Bossy, secrétaire général**

Clair Bois

Pierre Coucourde, directeur général

ÉPA, école spécialisée et internat

Olivier Girardet, directeur

Fondation Ensemble

Jérôme Laederach, directeur général

Fondation Officielle de la Jeunesse

Martine Miquel, secrétaire générale ad intérim

Sgipa

Patrick L'Hôte, directeur général*

Thaïs La Maison des Champs

Frédéric Muller, directeur général

La Voie Lactée

Roland Russi, directeur

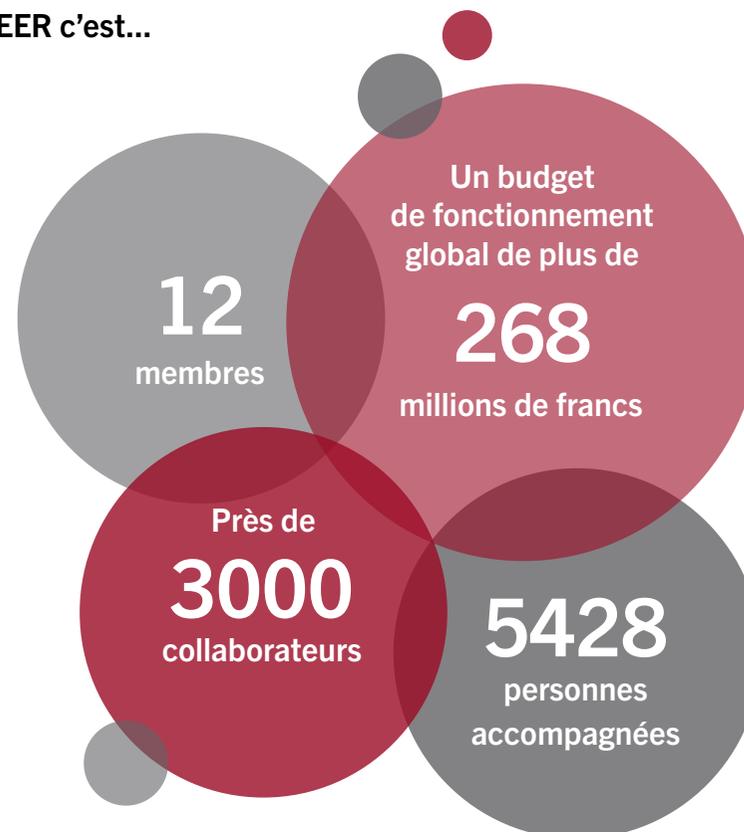
Le fonctionnement opérationnel est assuré par

Marina Vaucher
Responsable associative

*Président

** Vice-président

L'AGOEER c'est...



Impressum

Conception et réalisation

Atypik, Fondation Clair Bois

Coordination

Marina Vaucher

Photos

Laura Richoz
Olaf Ruffieux-Mochon
Julien Ordan
Louis Alderton
Fondation Clair Bois
atypik@clairbois.ch

Nos remerciements vont à l'atelier Youth for Soap et au Jardin d'enfants de la fondation Ensemble pour nous avoir ouverts leurs portes.

Association Genevoise des
organismes d'éducation,
d'enseignement et de réinsertion
(AGOER)
6, route du Grand-Lancy
1227 Les Acacias
T 022 827 85 40
mvaucher@agoeer.ch